



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER
Séance du lundi 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à 14 heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la mairie de Trouville-sur-Mer, sur convocation en date du 11 mai 2026 de Madame la Présidente, Stéphanie FRESNAIS.

Administrateurs en exercice : 15 – Quorum : 8 – Présents : 10 – Représenté : 0 – Excusés : 4 – Absent : 1

étaient présents :

Mme Fabienne RUBIN – Mme Véronique LIMOUSIN – Mme Sonia DIEUSY – Mme Pascale COUTENTIN – Mme Sylvie ROBERT-STOCK – Mme Odile LESAGE – Mr François LECADET – Mr Laurent LEROYER – Mr Kévin GOUDIER – Mme Anne-Marie COLIN.

étaient excusés :

Mme Stéphanie FRESNAIS, Présidente – Mr Daniel HARACHE – Mme Catherine VINCENT — Mme Françoise MARCHAL

était absent :

Mr Adrien KERSEBET-VEGEAIS

secrétaire de séance:

Mme Odile LESAGE

Mme Rubin, Vice-présidente, en l'absence de la Présidente, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Aucun pouvoir n'a été transmis.

Le Conseil d'administration désigne Mme Lesage en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité	Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 avril 2026
2026.17 Adopté à l'unanimité	Présentation du bilan d'activité du CCAS – Année 2025 Mme Rubin souligne que ce bilan permet d'avoir une vision d'ensemble sur le rôle, les missions et l'organisation du CCAS. Mme Colin observe que le service AD a accueilli des stagiaires et demande si certains ont intégré le CCAS. Il est répondu que la plupart ont fait le choix de poursuivre leurs études. Mme Colin demande également si les aides à domicile du CCAS suivent une formation continue.

	Il est précisé qu'une évaluation des pratiques est mise en place et que des journées de sensibilisation à thèmes sont organisées. Mme Rubin propose de réfléchir à un plan visant à mieux faire connaître le métier d'aide à domicile. Mme Colin demande si pour les aides sociales légales le CCAS se substitue aux aides du département. Il est répondu que les aides légales sont déterminées par le département et mises en œuvre par le CCAS.
2026.18 Adopté à l'unanimité	Approbation du compte financier unique du budget principal – Année 2025 Mme Colin interroge sur l'augmentation des recettes et demande si cela est liée au don que le CCAS a reçu. Il est confirmé qu'une partie de cette hausse provient de ce don exceptionnel. Mme Lesage s'étonne du montant de l'excédent des recettes et demande si, compte tenu de celui-ci, la subvention ne pourrait pas être revue à la baisse. Il est précisé que cet excédent résulte de reports accumulés depuis plusieurs années, d'une diminution des charges de personnel liée à plusieurs arrêts maladie, ainsi que d'économies réalisées sur les charges de fonctionnement. Un report d'investissement non utilisé s'y ajoute également. Mme Rubin propose de revoir les attributions. Concernant le montant alloué à l'ABS Mme Lesage le juge élevé. Il est rappelé qu'il s'agit d'une obligation réglementaire. Cette analyse est réalisée en fonction d'un cahier des charges avec les partenaires du territoire. Mme Robert-Stock demande la fréquence de réalisation de l'ABS. Il est répondu qu'elle doit être effectuée tous les 5 ans et qu'elle n'avait pas été réalisée depuis plus longtemps. Mme Lesage demande quand sera disponible le compte rendu de l'ABS. Il est répondu que Mme la Maire doit d'abord en prendre connaissance. Mme Lesage relève une dépense de 6 500 € liée à une procédure contentieuse et demande de quoi il s'agit et s'il est possible d'en prendre connaissance. Il est précisé qu'il s'agit d'un contentieux avec un agent et qu'il convient de se rapprocher de Mme la Maire. Mme Lesage souligne également que près de 600 000 € ne sont pas conservés sur un compte rémunérateur, ce qui, selon elle, ne reflète pas une gestion optimale. Mme Rubin ne prend pas part au vote et quitte la salle. Mme Lesage est désignée présidente de séance pour l'approbation du compte CFU du budget principal.
2026.19 Adopté à l'unanimité	Approbation du compte de gestion du budget annexe « Résidence Autonomie et Aide à domicile » – Année 2025

2026.20 Adopté à l'unanimité	Approbation du compte administratif du budget annexe « Résidence Autonomie et Aide à domicile » – Année 2025 Mr Goudier demande des précisions sur le fonctionnement de la subvention de la commission des financeurs. Il est expliqué que cette subvention permet de financer des activités destinées aux seniors et aux personnes en situation de handicap, en lien avec le maintien à domicile. Elle précise que certaines activités proposées cette année ont été refusées, la commission souhaitant un renouvellement des actions et non la reconduction systématique des mêmes projets. Mme Rubin ne prend pas part au vote et quitte la salle. Mme Lesage est désignée présidente de séance pour l'approbation du compte administratif du budget annexe
2026.21 Adopté à l'unanimité	Affectation du résultat de l'exercice 2025 budget principal du CCAS
2026.22 Adopté à l'unanimité	Affectation du résultat de l'exercice 2025 budget annexe « Résidence Autonomie et Aide à domicile » du CCAS Mme Colin trouve regrettable de ne pas pouvoir utiliser le report de résultat pour mieux rémunérer les aides à domicile. Il est expliqué que la rémunération est encadrée par un barème national obligatoire qui doit être respecté.
2026.23 Adopté à l'unanimité	Création d'un comité social territorial local commun et de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail Mme Rubin indique que les 6 représentants du personnel sont répartis à raison de 5 sièges pour la ville et 1 siège pour le CCAS. Mme Colin s'étonne qu'un seul siège soit attribué au CCAS et trouve cette représentation insuffisante. Mme Rubin suppose que cette répartition est proportionnelle aux nombres de d'agents, précise qu'elle vérifiera le prorata et que le service RH s'est appuyé sur les textes du règlement du travail. Mme Robert Stock rappelle que les élections du CST auront lieu en décembre 2026.
2026.24 Adopté à l'unanimité	Fixation des loyers des logements des Aubets à compter du 1^{er} juillet 2026
2026.25 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer une convention relative au financement des mesures de revalorisation des rémunérations des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile gérés par les Centres Communaux d'Action Sociale au titre de l'année 2026
	Information sur les décisions prises par la Présidente – aides sociales 1^{er} trimestre 2026 Mme Rubin explique les différentes aides facultatives. Il est rappelé que le CCAS intervient uniquement pour les personnes domiciliées sur la commune. À la question de M. Leroyer, il est confirmé qu'une aide pour la cantine peut être accordée. Les personnes sans domicile qui n'ont pas accès aux douches, peuvent utiliser celles des bains de Trouville sur présentation d'une carte délivrée par le CCAS. Le CCAS ne dispose pas de logements d'urgence pour les femmes en danger, il faut se tourner vers la ville ou de la CCCCCF. Le CCAS peut toutefois financer jusqu'à trois nuits d'hôtel.
Fin de séance 15h50	

Pour extrait certifié conforme

LA PRESIDENTE



Pour Madame la Présidente
par délégation
La Vice-Présidente

Fabienne RUBIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Odile LESAGE

Publié sous forme électronique sur le site
internet de la commune WWW.trouville.fr le :

03 juillet 2026

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS